



4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations

Séance du : 4 avril 2022

Lieu de réunion : Maubeuge

Convocation : 28 mars 2022

Affichage convocation et ordre du jour : 28 mars 2022

Délibération n° 04/2022 Réf JD/JT/CW

Objet : adoption du budget primitif 2022.

Nombre de délégués en exercice : 28

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de votants : 22 dont 5

pouvoirs.

Transmission à la Sous-préfecture :

07/04/2022

Affichage délibération : 07/04/2022

En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022. Le conseil syndical s'est réuni le 4 avril 2022 à 16h00 à Maubeuge, sous la présidence de Jean DURIEUX, Président.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : ~~Frédéric BAK-Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Michel LEFEBVRE-Daniel LEFERME-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~Bernard BAUDOUX-Maurice BOISART-Alain BOUILLIEZ-Benoît COURTIN-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Didier GALAND-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Emmanuel LOGOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOF.~~

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : ~~Grégory BELAZIZ à Thierry DEPARIS-Emmanuelle DELABRE à Pascal CHABOT-Fatiha KACIMI à Jean DURIEUX-Michel LEFEBVRE à Pascal CHABOT. Aude VAN CAUWENBERGE à Antony LARROQUE.~~

Délégués titulaires par représentation-substitution : ~~Communauté de Communes du Pays de Mormal : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.~~

Délégués suppléants de la CCPM : ~~José GILBERT-Sophie DEGANT.~~

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Antony LARROQUE

Assistaient à la réunion sans participer au débat : ~~Jacques THIBAUD Directeur - Madame Corinne SIMON, Sous-préfète.~~

Adoption du budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants,

vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 mars 2022,

Monsieur le Président expose au comité syndical le rapport de présentation du budget primitif,

ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix :

- adopte le budget primitif 2022 par sections comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 315 487,00 €	17 963 417,12 €
Section d'investissement	7 550 549,72 €	7 550 549,72 €
Totaux	24 866 036,72 €	25 513 966,84 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

K

Le Président
Jean DURIEUX



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois